

INFORMATIONS RELATIVES A LA PROPAGANDE ÉLECTORALE

I – AFFICHES

Le nombre total d'emplacements d'affichage est de **621** (570 emplacements obligatoires et 51 emplacements facultatifs).

Grandes affiches → dimensions **maxi** : largeur 594 mm et hauteur 841mm

Remboursement prévu par les dispositions combinées des articles L. 51, L. 52, R. 27, R. 28 et R. 39 du code électoral : **2 affiches identiques par emplacement d'affichage.**

Petites affiches → dimensions **maxi** : largeur 297 et hauteur 420 mm

Remboursement prévu par les dispositions combinées des articles L. 51, L. 52, R. 27, R. 28 et R. 39 du code électoral : **2 affiches par emplacement d'affichage, pour annoncer la tenue des réunions électorales.**

II – CIRCULAIRES

Conformément aux dispositions de l'article R. 29 du code électoral, chaque candidat tête de liste peut faire envoyer aux électeurs, avant le tour du scrutin, qu'une seule circulaire, d'un grammage de 70 grammes par mètre carré et d'un format de 210 x 297 millimètres.

En application des dispositions de l'article R. 34, les déclarations sont remises à la commission de propagande sous forme **désencartée**.

III – QUANTITÉS

Compte tenu du nombre d'électeurs inscrits (y compris les jeunes inscrits d'office) sur les listes électorales du Val-de-Marne, le nombre **maximum** de :

- **1 678 959** bulletins de vote,
- **838 889** circulaires admises à remboursement par l'État (art. R. 39 du code électoral).

IV – MODALITES DE LIVRAISON DES CIRCULAIRES ET BULLETINS DE VOTE

Les circulaires (professions de foi) et les bulletins de vote doivent être livrés auprès de la société CFI Technologies – entrepôt ALS – Base EPLS – zone Eurologistic – bâtiment E4 - ZAC des Brateaux – rue des 44 Arpents - 91100 VILLABÉ, chargée de la réception, des opérations de mise sous pli et de la répartition des bulletins de vote auprès des 47 communes du département.

Les candidats ou leurs représentants départementaux doivent déposer leurs circulaires et bulletins de vote, dont les quantités sont précisées ci-dessus, dans les locaux de la société - CFI Technologies à **partir du jeudi 2 mai 2019 et au plus tard à 18h00 le lundi 13 mai 2019**, du lundi au vendredi sauf le 8 mai, **en prenant soin d'appeler afin de convenir d'un rendez-vous** (Cf. ci-dessous).

Horaires de livraison : de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h00

Type de camion à utiliser : Camion avec hayon

Bon de livraison : Chaque livraison devra être accompagnée d'un bon de livraison qui indiquera lisiblement les données suivantes

- **Nom du client : Préfecture du Val-de-Marne**
- **Nom du candidat concerné**
- **Nombre de bulletins de vote / Nombre de paquets et quantité par paquet**
- **Nombre de professions de foi / Nombre de paquets et quantité par paquet**
- **Nombre de palettes livrées**

Conditionnement des palettes :

- Taille de la palette : 80x120 cm
- Poids maximum de la palette : 700Kg
- Paquets comptables de 1 000 exemplaires, si possible sans film et sans cerclage
- Apposition d'une fiche palette précisant le nom du candidat tête de liste ou le nom de la liste, la quantité sur la palette et le type de document (professions de foi ou bulletins de vote).

V – RÉUNION DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE

La commission de propagande instituée dans le département du Val-de-Marne se réunira dans les locaux de la société CFI Technologies - ZI petite montagne Sud - 18 rue des Cévennes - 91090 LISSES le **lundi 13 mai 2019 à 18h00**.

NOTA : La commission locale de contrôle n'est pas tenue d'assurer l'envoi des documents remis postérieurement aux dates et heures limites précitées.



ATTENTION : Contacter avant toute livraison la société CFI Technologies de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h00

Mme Annie BLANC ou Mme Nathalie FORGET au 01 69 11 10 05
ou à défaut : Frédéric BORREGA au 06 07 91 22 81
c.moreau@cfitech.io - f.borrega@cfitech.io